



# Informations aux futurs époux

## Horaires de célébration

du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30  
et le samedi 11h ; 11h30 ; 14h ; 14h30 ; 15h ; 15h30

### Retrait du dossier mariage :

- Sur présentation des pièces d'identité des futurs époux.

### Dépôt du dossier mariage :

- Après réception des copies d'acte de naissance (demandées directement par le service état civil), un agent prendra contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.
- Vous devez vous présenter **ensemble** au rendez-vous.

Trois lieux de célébration possibles au sein de la ville de La Teste-de-Buch  
(Hôtel de Ville / Pyla-sur-Mer / Cazaux)

Hôtel de Ville : 05.56.22.35.14 / 15 / [etat-civil@latestedebuch.fr](mailto:etat-civil@latestedebuch.fr)

Mairie annexe de Pyla-sur-Mer : 05.56.54.53.83 / [mairiepyla@latestedebuch.fr](mailto:mairiepyla@latestedebuch.fr)

Mairie annexe de Cazaux : 05.57.52.99.60 / [mairiecazaux@latestedebuch.fr](mailto:mairiecazaux@latestedebuch.fr)

## Conditions légales du mariage

### **Domicile :**

Selon l'article 74 du code civil, « le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi ».

### **Aptitude :**

Article 144 : Le mariage ne peut être contracté avant dix-huit ans révolus.

Article 145 : Néanmoins, il est loisible au procureur de la République du lieu de célébration du mariage d'accorder des dispenses d'âge pour des motifs graves.

### **Témoins :**

Au minimum deux témoins majeurs.

Possibilité de trois ou quatre témoins au total.

### **Consentement :**

Le consentement doit être libre, réel et non vicié entre les époux

Le consentement des parents est nécessaire lors du mariage de mineurs

## Documents à fournir au moment du dépôt du dossier de mariage

Mariage de ..... avec .....

	Epoux 1	Epoux 2
<b>Pièces d'identité</b> Délivrées par une autorité publique comportant une photographie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Justificatif(s) de domicile des futurs époux</b> (quittance de loyer, facture de gaz, électricité, avis d'imposition, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Justificatif(s) de domicile de leur père ou mère si les futurs époux ne sont pas domiciliés à La Teste-de-Buch</b> (quittance de loyer, facture de gaz, électricité, avis d'imposition, factures de téléphone à l'exclusion de téléphonie mobile, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Liste des témoins</b> Fiche à compléter et photocopies des pièces d'identité.		<input type="checkbox"/>
Copie de l'acte de mariage avec mention de divorce si l'acte de naissance n'est pas actualisé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Copie de l'acte de décès du précédent conjoint en cas de veuvage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Certificat de contrat de mariage, le cas échéant, établi devant notaire, à déposer au plus tard dix jours avant le mariage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Majeurs protégés</b> Le majeur sous curatelle ou sous tutelle doit informer au préalable la personne chargée de sa protection et justifier de l'information ; l'officier de l'état civil ne peut célébrer le mariage si cette attestation fait défaut (articles 63 et 460 du code civil).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Enfants communs</b> Remettre le livret de famille existant dix jours avant le mariage.		<input type="checkbox"/>

Pour une personne de nationalité étrangère, vous devez fournir les documents suivants :

<b>Copie intégrale de l'acte de naissance</b> Délivrée par le pays de naissance, l'ambassade ou le consulat du pays en France, datée de moins de six mois à la date du dépôt du dossier (cette condition de délai ne s'applique pas lorsque l'acte émane d'un système d'état civil étranger ne procédant pas à la mise à jour des actes). L'acte de naissance doit être traduit par l'ambassade ou le consulat par un traducteur assermenté.  Pour pouvoir être utilisé en France, les actes de naissance établis par une autorité étrangère doivent parfois être légalisés ou apostillés. Le service de l'état civil vous précisera la procédure à suivre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Certificat de célibat ou de capacité matrimoniale de moins de six mois</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Certificat de coutume</b> Relatif aux lois du mariage du pays concerné transmis par le consulat ou l'ambassade du pays en France.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les personnes ne maîtrisant pas suffisamment la langue française, l'officier de l'état civil peut demander la présence d'un interprète.

# Renseignements communs

Date du mariage ..... Heure ..... Célébration par  
.....

Echange d'alliances en mairie :  OUI  NON

Souhaitez-vous apparaître dans la revue municipale ?  OUI  NON

Il appartient aux futurs époux de déterminer l'ordre du nom dans l'acte de mariage.

**Epoux 1** Tél. :  
Mél :

**Epoux 2** Tél. :  
Mél :

Nom : .....

Nom : .....

Prénoms : .....

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Profession :  
.....

Profession :  
.....

Fonctionnaire  Salarié du privé  à son compte

Fonctionnaire  Salarié du privé  à son compte

Nationalité :  
.....

Nationalité :  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Nom et prénom du père :  
.....

Nom et prénom du père :  
.....

Profession du père :  
.....

Profession du père :  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Nom et prénom de la mère :  
.....

Nom et prénom de la mère :  
.....

Profession de la mère :  
.....

Profession de la mère :  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Adresse :  
.....  
.....

Enfant(s) commun(s) :  OUI  NON

# Témoins du mariage

Mariage de ..... avec .....

*Inscrire le nom de naissance suivi du nom d'usage.  
Joindre la photocopie de la carte d'identité de chacun.*

## Premier Témoin

Nom : ..... Prénoms :  
.....

Profession : .....

Adresse :  
.....  
.....

## Deuxième témoin

Nom : ..... Prénoms :  
.....

Profession : .....

Adresse :  
.....  
.....

## Facultatif :

## Troisième Témoin

Nom : ..... Prénoms :  
.....

Profession : .....

Adresse :  
.....  
.....

## Quatrième Témoin

Nom : ..... Prénoms :  
.....

Profession : .....

Adresse :  
.....  
.....

## Contrat de mariage

Un contrat de mariage est-il prévu ?  OUI  NON

Nom et adresse du notaire :

.....  
.....

## Parenté

Avez-vous un lien de parenté ?  OUI  NON

Si OUI, lequel ?

.....

## Renseignements divers

Désirez-vous rencontrer un élu avant la célébration de votre mariage ?  OUI  NON

Mariage prévu le ..... à ..... h .....

A l'issue de la cérémonie, seuls les éléments suivants seront autorisés : pétales de fleurs naturelles, bulles de savon, blé, lavande.

Les confettis, le riz et les pétales de fleurs artificielles ne sont pas admis.

Nous vous remercions de respecter l'horaire de la cérémonie afin de ne pas décaler les célébrations suivantes.

A La Teste-de-Buch, le .....

**Signature de**

.....

**Signature de**

.....

**À remplir par l'agent du service état civil**

Dossier déposé en mairie le .....

**Nom et prénom de l'agent :** .....

**Signature**